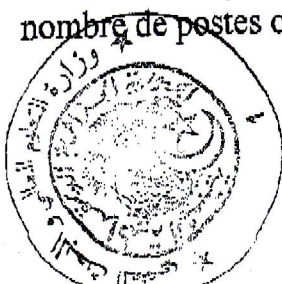


République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 456 du 11 DEC. 2012 portant reconduction des formations de troisième cycle à l'université de Batna

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Vu le décret présidentiel n° 12-326 du 17 Chaoual 1433 correspondant au 04 septembre 2012, portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu le décret exécutif n°94-260 du 19 Rabie El-Awal 1424 correspondant au 27 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethani 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université,
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 août 2005 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire,
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, de master et du diplôme de doctorat,
- Vu le décret exécutif n°09-261 du 16 Chaâbane 1431 correspondant au 16 juillet 2010 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et fixant le nombre de postes ouverts au titre de l'année universitaire 2010-2011,
- Vu l'arrêté n°618 du 28 octobre 2010 portant habilitation à la formations de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et fixant le nombre de postes ouverts au titre de l'année universitaire 2010-2011,
- Vu l'arrêté n°617 du 02 octobre 2011 portant habilitation à la formations de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et fixant le nombre de postes ouverts au titre de l'année universitaire 2011-2012,



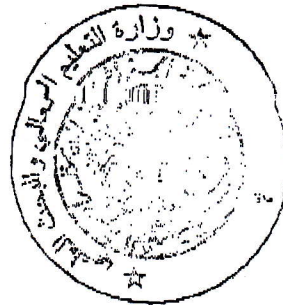
ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté a pour objet la reconduction des formations de formation de troisième cycle, habilitées en 2010-2011 et 2011-2012.

Article 2 : Les formations de troisième cycle figurant dans l'annexe 01 du présent arrêté sont reconduites au titre de l'année universitaire 2011-2012.

Article 3 : Les formations de troisième cycle figurant dans l'annexe 02 du présent arrêté sont reconduites au titre de l'année universitaire 2012-2013.

Article 4 : La directrice de la post-graduation et de la recherche formation, le recteur de l'université de Batna sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

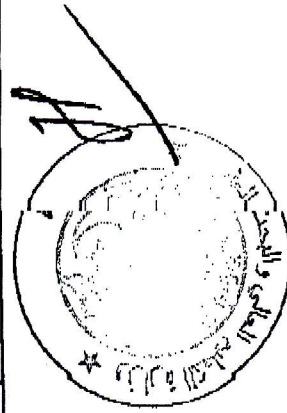
Formation de troisième cycle (Doctorat LMD)

Année universitaire 2011/2012

Université de Batna

Annexe: 01

Domaine	Intitulé du doctorat	Responsable	Type	Postes ouverts
SEGC	Economie financière	ZITOUNI Ammar	R	8
	Gestion des organisations	MERAZGA Aissa	R	8
ST	Génie Industriel	MOUSS Leila Hayat	R	8
S-1	Physique des matériaux métallique et semi-conducteurs	BELGACEM BOUZIDA Aissa	R	8



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Formation de troisième cycle (Doctorat LMD-)

Année universitaire 2011/2012

Université de Batna

Annexe 02:

Domaine	Intitulé du doctorat	Responsable	Type	Postes ouverts
SEC	Economie financière	ZITOUNI Ammar	R	8
	Economie des transports et logistique	BOUBKOUR Fares	R	4
	Gestion des organisations	MERAZGA Aissa	R	8
	Stratégie et Marketing -communication	BENZIENE Imene	R	4
	Audit comptable	LAMMARI Ahmed	R	4
MI	EDP et applications contrôle et optimisation	RAABIAI Salah Eddine	R	5
	Systèmes et réseaux informatiques (SE)	BELAMI Azeddine	R	9
SNV	Biotechnologie des molécules bioactives et pathologie moléculaire	YAHIA Mouloud	R	5
STU	Aménagement du territoire et gestion des risques majeurs	KALLA Mahdi	R	6
LLE	Langue, Littérature et Didactique	ABDELHAMID Samir	R	12

